

# MAIRIE DE LAUZERTE

## Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 11 Avril 2013 à 20 heures 30.

L'an deux mil treize et le onze Avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LAUZERTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard REY, Maire.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents :

**Présents :** AUNAC Jean Luc, MILLS Amanda, BOILLON Catherine, GIORDANA Jean-Claude, REY Bernard, JOFRE Jacques, PIERASCO Jean-Franck, DELTEIL Joëlle, BROTONS Patrick.

**Absents,** REY Guillaume, PORTAL Sylvie, MURET Charlotte, CAPMAS Jean-Pierre

**Procurations :** BADOE Vincent à Catherine BOILLON, MALOTAUX Jacky à Jean-Claude GIORDANA.

**Secrétaire de séance :** Patrick BROTONS.

### Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 Février 2013:

Pas d'objections, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Une copie de tous les documents comptables est remise à chaque participant.

#### 1) OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2012 / BUDGET D'ASSAINISSEMENT 2013

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas aux débats.

Il est donné lecture du compte administratif 2012 du service d'assainissement qui peut se résumer ainsi :

	Budget 2012	Compte administratif 2012
Fonctionnement dépenses	253 307.00	24 847.32
Fonctionnement recettes	253 307.00	241 471.32
Investissements dépenses	248 113.00	2 554.66
Investissement recettes	248 113.00	13 098.90

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité le compte administratif assainissement 2012.

Monsieur le Maire regagne l'assemblée.

#### 2) OBJET : COMPTE DE GESTION 2012 SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Il est donné lecture du compte de gestion de l'exercice 2012 du service d'assainissement dressé par Mme CAUBEL, comptable du trésor et en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité le compte de gestion assainissement 2012.

#### 3) OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2013 :

Il est présenté au conseil municipal une affectation de résultat pour l'exercice d'assainissement 2013.

Résultat à affecter	241 471.32
Fonctionnement	60 000.00
Investissement	181 471.32

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus pour l'assainissement 2013.

**4) OBJET : BUDGET PREVISIONNEL 2013 SERVICE D'ASSAINISSEMENT :**

Il est donné lecture du budget prévisionnel 2013 du service d'assainissement qui peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
dépenses	53 355.63
Autofinancement	41 045.37
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>94 401.00</b>
recettes	34 401.00
Excédent reporté	60 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>94 401.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>280 221.00</b>
Excédent fonctionnement capitalisé	181 471.32
Amortissements	18 954.00
Autofinancement	41 045.37
Excédent reporté	38 750.31
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>280 221.00</b>

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel assainissement 2013.

**5) OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE DE LAUZERTE 2012**

Monsieur le Maire se retire et ne participe pas aux débats.

Il est donné lecture du compte administratif 2012 COMMUNE DE LAUZERTE qui peut se résumer ainsi :

	<b>Budget 2012</b>	<b>Compte administratif 2012</b>
Fonctionnement dépenses	1 316 627.00	1 055 013.18
Fonctionnement recettes	1 316 627.00	1 304 369.11
Investissements dépenses	810 176.00	358 638.84
Investissement recettes	810 176.00	371 473.68

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité le compte administratif commune de LAUZERTE 2012.

Monsieur le Maire regagne l'assemblée.

**6) OBJET : COMPTE DE GESTION 2012 COMMUNE DE LAUZERTE :**

Il est donné lecture du compte de gestion de l'exercice 2012 de la commune de Lauzerte dressé par Mme CAUBEL, comptable du trésor et en tout point identique au compte administratif.

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité le compte de gestion commune de LAUZERTE 2012.

**7) OBJET : AFFECTATION DE RESULTAT SERVICE COMMUNE DE LAUZERTE 2013 :**

Il est présenté au conseil municipal une affectation de résultat pour l'exercice commune de LAUZERTE 2013.

Résultat à affecter	<b>359 355.93</b>
Fonctionnement	<b>60 000.00</b>
Investissement	<b>299 355.93</b>

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité l'affectation de résultat ci-dessus pour le budget de la commune de LAUZERTE 2013.

**8) OBJET : BUDGET PREVISIONNEL 2013 COMMUNE DE LAUZERTE :**

Il est donné lecture du budget prévisionnel 2013 commune de LAUZERTE qui peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
dépenses	1 167 648.00
Autofinancement	157 852.00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 325 500.00</b>
recettes	1 265 500.00
Excédent reporté	60 000.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 325 500.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>805 796.00</b>
Recettes réelles	335 753.23
Excédent fonctionnement capitalisé	299 355.93
Amortissements	2 000.00
Autofinancement	155 852.00
Excédent reporté	12 834.84
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>805 796.00</b>

Le conseil municipal après en avoir débattu adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel commune de LAUZERTE 2013.

❖ **Objet : TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des taxes directes locales et expose qu'il n'est pas, à son avis, nécessaire de procéder à une augmentation des impôts locaux pour la part communale.

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire adopte les taux identiques à 2012.

**9) Objet : MISE A DISPOSITION SALLE VIOLETTE (CAI / RESTO DU COEUR :**

Monsieur le Maire expose qu'il est saisi d'une demande de mise à disposition de la salle « violette », à la salle des fêtes (CAI) par l'association des resto du cœur « les relais du cœur de Tarn et Garonne ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le principe de cette mise à disposition, décide de sa gratuité et charge Monsieur le Maire de signer la convention à venir, stipulant que cette mise à disposition se fera du 01 avril au 30 juin et sera reconductible annuellement.

**10) Objet : CONTRAT DE SERVICE SAUVEGARDE EN LIGNE :**

Monsieur le Maire expose que ce contrat de sauvegarde en ligne avait été déjà abordé lors de précédentes réunions du conseil municipal et qu'il conviendrait maintenant de le finaliser.

La société Protek@ssistance propose un devis de 360 € /an pour une capacité de stockage de de 25 GO. Le tarif pouvant fluctuer en fonction de la volumétrie des données (annexe au contrat).

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition de la société Protek@ssistance et charge Monsieur le Maire de signer les pièces à intervenir.

#### **11) Objet : SURVEILLANCE LEGIONNELLE :**

Monsieur le maire expose que l'arrêté ministériel du 01 février 2010 relatif à la surveillance des légionnelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire oblige :

- La réalisation annuelle du prélèvement et de l'analyse de légionnelle par un laboratoire accrédité COFRAC
- à un diagnostic du réseau et à la consignation dans un carnet sanitaire des éléments descriptifs des réseaux ainsi que des modalités de suivi de la surveillance.

Le laboratoire vétérinaire départemental propose de réaliser pour le compte de la commune :

- le carnet sanitaire : 387, 35 €
- une fois par an, la recherche et le dénombrement des légionnelles pour un montant de 188.50 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte la proposition du laboratoire vétérinaire de Tarn et Garonne et charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

#### **12) Objet : CONTRAT DE PRET A USAGE – LOCAUX GITE D'ETAPE / MAISON DE RETRAITE DE LAUZERTE (EHPAD) :**

Monsieur le Maire expose que précédemment la communauté de communes avait la gestion du gîte d'étape sis rue du millal. Par délibération, c'est désormais la commune de Lauzerte qui en a repris cette gestion. Il conviendrait donc à ce titre de procéder à la signature d'une convention de prêt (à titre gratuit) de ce bâtiment avec l'EHPAD de Lauzerte, propriétaire des locaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte le principe de cette convention et charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

#### **13) Objet : INTEGRATION A L'INVENTAIRE DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POINT DE VUE :**

Monsieur le Maire expose que l'Espace Point de Vue (EPV) doit permettre d'héberger des artistes pendant la saison estivale. Ce lieu d'exposition doit être aménagé en conséquence. Vu la réglementation en vigueur le conseil municipal peut décider d'affecter en investissement des biens d'un montant unitaire inférieur à 500 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter en investissement les biens achetés pour l'aménagement de l'EPV aux comptes 2184 ou 2135 et rattaché au bien 321 de l'inventaire communal.

#### **14) Objet : COMPTE D'EXPLOITATION 2012 SAUR ASSAINISSEMENT COMMUNAL :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte d'exploitation d'assainissement communal pour l'exercice 2012 dressé par la SAUR.

Le montant de la taxe d'assainissement s'élève à : 43 848.94 €

Le montant de la rémunération de la SAUR : 1 428.45 €

Les impayés : 692.57 €

Le conseil après en avoir délibéré approuve ce compte d'exploitation

## **15) Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DU GITE D'ETAPE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que pour la gestion du gîte d'étape la commune n'a pas le personnel nécessaire. Les réservations se font à l'office du tourisme, lieu où les marcheurs ou vacanciers s'adressent en premier.

Monsieur le Maire propose donc de déléguer la gestion de ce service à l'association de l'office de tourisme de LAUZERTE.

La commune laisse l'association libre de :

- exploiter le service (assurer l'accueil des clients, garantir le bon entretien et la propreté du gîte, maîtriser les coûts de gestion, optimiser le taux d'occupation)
- procéder au recrutement (par le biais d'un contrat aidé) de la personne chargée du ménage
- assurer le suivi financier (encaissement des recettes, paiement des factures)
- en contrepartie se rémunérer sur les produits générés par le gîte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire pour déléguer la gestion du gîte d'étape à l'association de l'office du tourisme de LAUZERTE du 15 avril au 31 octobre 2013 et l'autorise à signer la convention correspondante.

## **Questions diverses :**

### **• Travaux rues :**

L'entreprise CASSIN ayant réalisé les travaux de la seconde et troisième tranche des rues de Lauzerte (en 2009 et 2011) signale un restant dû sur la seconde tranche de 72 000 € pour l'utilisation d'un brise roche hydraulique dans la rue de la mairie (usage de cet engin a priori non prévu initialement).

Aucun document ni de la part de l'entreprise ni de l'architecte lors de ces travaux n'a été porté à la connaissance de la commune de Lauzerte.

Le conseil municipal n'estime rien devoir à l'entreprise CASSIN à ce jour à ce sujet.

### **• Réunions de travail PLU :**

Elles ont lieu à la mairie tous les mardi après-midi. Les hameaux et leur urbanisation ont été dernièrement abordés. Les zones boisées le seront lors de la prochaine réunion de travail.

### **• Permis de construire Maison ROUZEAUD :**

Ce permis de construire a été refusé par l'administration pour diverses raisons.

Une réunion avec Madame la Sous-préfète doit avoir lieu prochainement.

## **Questions de l'assemblée :**

Sans objet

La séance est levée à 23h.

Prochaine réunion : NC

Le secrétaire de séance,

**Patrick BROTONS.**